

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2021

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le vingt-deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Sainte-Colome, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GARROCCQ, Maire.

**Date de convocation** : 15 juin 2021.

**Présents** : Mesdames Marie-Anne CARRILLO et Françoise COUMES, Messieurs Frédéric AUGAREILS, Christian COLINET, Éric DELIE, Jean-Pierre GARROCCQ, Grégory LABEDE, Bernard PINOUT, André SAMSON et Pascal VUILLET.

**Absent** : Monsieur Christian LE COZIC.

**Président de séance** : Monsieur Jean-Pierre GARROCCQ.

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-Anne CARRILLO.

**OBJET** : Demande de subvention LEADER pour  
le Sentier d'Interprétation du Patrimoine

**Membres en exercice : 11**

**Présents : 10**

**Procurations : 0**

**Votes : 10**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son projet de sentier d'interprétation du Patrimoine.

Il indique que ce projet peut bénéficier d'un financement LEADER et lui propose de déposer un dossier de demande de subvention.

Il présente le plan de financement de l'opération et propose donc à l'Assemblée de délibérer pour l'autoriser à solliciter le financement LEADER.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

- Étude avant-projet	4 000,00 € H.T.
- Travaux, aménagements circuits d'interprétation	16 000,00 € H.T.
- Mobilier signalétique, matériel d'interprétation	27 000,00 € H.T.
- Mobilier et équipements complémentaires	3 000,00 € H.T.
- Communication	2 000,00 € H.T.
- Conception et MOE du projet	8 000,00 € H.T.
<b>Total dépenses</b>	<b>60 000,00 € H.T.</b>
- État (FNADT)	12 000,00 € H.T.
- Conseil Régional	12 000,00 € H.T.

- Financements européens (FEADER)  
- Autofinancement  
Total recettes

Envoyé en préfecture le 25/06/2021  
Reçu en préfecture le 25/06/2021  
Affiché le   
ID : 064-216404731-20210622-2021\_22\_06\_01-DE

**AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter le financement LEADER.

Fait et délibéré à SAINTE-COLOME,  
les jours et mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Pierre GARROCQ

Acte rendu exécutoire  
après transmission à la sous-préfecture le : 25 juin 2021  
et affichage le : 25 juin 2021

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2021

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le vingt-deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Sainte-Colome, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GARROCCQ, Maire.

**Date de convocation** : 15 juin 2021.

**Présents** : Mesdames Marie-Anne CARRILLO et Françoise COUMES, Messieurs Frédéric AUGAREILS, Christian COLINET, Éric DELIE, Jean-Pierre GARROCCQ, Grégory LABEDE, Bernard PINOUT, André SAMSON et Pascal VUILLET.

**Absent** : Monsieur Christian LE COZIC.

**Président de séance** : Monsieur Jean-Pierre GARROCCQ.

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-Anne CARRILLO.

**OBJET** : **Demande de subvention FNADT Massif pour le Sentier d'Interprétation du Patrimoine**

**Membres en exercice : 11**

**Présents : 10**

**Procurations : 0**

**Votes : 10**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son projet de sentier d'interprétation du Patrimoine.

Il indique que ce projet peut bénéficier d'un financement FNADT Massif et lui propose de déposer un dossier de demande de subvention.

Il présente le plan de financement de l'opération et propose donc à l'Assemblée de délibérer pour l'autoriser à solliciter le financement FNADT Massif.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

- Étude avant-projet	4 000,00 € H.T.
- Travaux, aménagements circuits d'interprétation	16 000,00 € H.T.
- Mobilier signalétique, matériel d'interprétation	27 000,00 € H.T.
- Mobilier et équipements complémentaires	3 000,00 € H.T.
- Communication	2 000,00 € H.T.
- Conception et MOE du projet	8 000,00 € H.T.
<b>Total dépenses</b>	<b>60 000,00 € H.T.</b>
- État (FNADT)	12 000,00 € H.T.
- Conseil Régional	12 000,00 € H.T.

- Financements européens (FEADER)  
- Autofinancement  
Total recettes

Envoyé en préfecture le 25/06/2021  
Reçu en préfecture le 25/06/2021  
Affiché le   
ID : 064-216404731-20210622-2021\_22\_06\_02-DE

**AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter le financement FNADT Massif.

Fait et délibéré à SAINTE-COLOME,  
les jours et mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Pierre GARROCCQ

Acte rendu exécutoire  
après transmission à la sous-préfecture le : 25 juin 2021  
et affichage le : 25 juin 2021

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2021

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le vingt-deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Sainte-Colome, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GARROCQ, Maire.

**Date de convocation :** 15 juin 2021.

**Présents :** Mesdames Marie-Anne CARRILLO et Françoise COUMES, Messieurs Frédéric AUGAREILS, Christian COLINET, Éric DELIE, Jean-Pierre GARROCQ, Grégory LABEDE, Bernard PINOUT, André SAMSON et Pascal VUILLET.

**Absent :** Monsieur Christian LE COZIC.

**Président de séance :** Monsieur Jean-Pierre GARROCQ.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Anne CARRILLO.

**OBJET :** Demande de subvention à la Région pour  
le Sentier d'Interprétation du Patrimoine

**Membres en exercice : 11**

**Présents : 10**

**Procurations : 0**

**Votes : 10**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son projet de sentier d'interprétation du Patrimoine.

Il indique que ce projet peut bénéficier d'un financement de la Région Nouvelle Aquitaine et lui propose de déposer un dossier de demande de subvention.


Il présente le plan de financement de l'opération et propose donc à l'Assemblée de délibérer pour l'autoriser à solliciter le financement de la Région.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

- Étude avant-projet	4 000,00 € H.T.
- Travaux, aménagements circuits d'interprétation	16 000,00 € H.T.
- Mobilier signalétique, matériel d'interprétation	27 000,00 € H.T.
- Mobilier et équipements complémentaires	3 000,00 € H.T.
- Communication	2 000,00 € H.T.
- Conception et MOE du projet	8 000,00 € H.T.
<b>Total dépenses</b>	<b>60 000,00 € H.T.</b>
- État (FNADT)	12 000,00 € H.T.
- Conseil Régional	12 000,00 € H.T.

- Financements européens (FEADER)  
- Autofinancement  
Total recettes

Envoyé en préfecture le 25/06/2021  
Reçu en préfecture le 25/06/2021  
Affiché le   
ID : 064-216404731-20210622-2021\_22\_06\_03-DE

**AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter le financement de la Région Nouvelle Aquitaine.

Fait et délibéré à SAINTE-COLOME,  
les jours et mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Pierre GARROCCQ

Acte rendu exécutoire  
après transmission à la sous-préfecture le : 25 juin 2021  
et affichage le : 25 juin 2021

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2021

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le vingt-deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Sainte-Colome, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GARROCQ, Maire.

**Date de convocation** : 15 juin 2021.

**Présents** : Mesdames Marie-Anne CARRILLO et Françoise COUMES, Messieurs Frédéric AUGAREILS, Christian COLINET, Éric DELIE, Jean-Pierre GARROCQ, Grégory LABEDE, Bernard PINOUT, André SAMSON et Pascal VUILLET.

**Absent** : Monsieur Christian LE COZIC.

**Président de séance** : Monsieur Jean-Pierre GARROCQ.

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-Anne CARRILLO.

**OBJET** : Demande de subvention au Département pour la rénovation du lavoir

**Membres en exercice** : 11

**Présents** : 10

**Procurations** : 0

**Votes** : 10

**Pour** : 10

**Contre** : 0

**Abstention** : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son projet de réhabilitation du lavoir et de l'abreuvoir associé.

Il indique que le Département des Pyrénées-Atlantiques à lancer un appel à projets « MELUSINE » (Mémoire des Lieux d'Usage Sociétaux et d'Identité Notoires et Emotionnels) en faveur du petit patrimoine non protégé et lui propose de déposer un dossier de demande de subvention.


Il présente le plan de financement de l'opération et propose donc à l'Assemblée de délibérer pour l'autoriser à solliciter le financement du Département.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

- Réfection toiture	21 059,00 € H.T.
- Révision des jointements	2 395,00 € H.T.
- Remise en état du circuit d'eau et nettoyage général	910,00 € H.T.
- Communication	2 000,00 € H.T.
Total dépenses	26 364,00 € H.T.
- Département – APP MELUSINE (30%)	7 900,00 € H.T.
- Fondation et complément (10%)	600,00 € H.T.
- Financements européens (FEADER) (40%)	10 000,00 € H.T.

- Autofinancement (20%)  
Total recettes

Envoyé en préfecture le 25/06/2021  
Reçu en préfecture le 25/06/2021  
Affiché le   
ID : 064-216404731-20210622-2021\_22\_06\_04-DE

**AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter le financement du Département.

Fait et délibéré à SAINTE-COLOME,  
les jours et mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Pierre GARROCCQ

Acte rendu exécutoire  
après transmission à la sous-préfecture le : 25 juin 2021  
et affichage le : 25 juin 2021



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2021

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le vingt-deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Sainte-Colome, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GARROCCQ, Maire.

**Date de convocation** : 15 juin 2021.

**Présents** : Mesdames Marie-Anne CARRILLO et Françoise COUMES, Messieurs Frédéric AUGAREILS, Christian COLINET, Éric DELIE, Jean-Pierre GARROCCQ, Grégory LABEDE, Bernard PINOUT, André SAMSON et Pascal VUILLET.

**Absent** : Monsieur Christian LE COZIC.

**Président de séance** : Monsieur Jean-Pierre GARROCCQ.

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-Anne CARRILLO.

**OBJET** : Demande de subvention LEADER pour  
la rénovation du lavoir

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Procurations : 0

Votes : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son projet de réhabilitation du lavoir et de l'abreuvoir associé.

Il indique que ce projet peut bénéficier d'un financement LEADER et lui propose de déposer un dossier de demande de subvention.

Il présente le plan de financement de l'opération et propose donc à l'Assemblée de délibérer pour l'autoriser à solliciter le financement LEADER.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

- Réfection toiture	21 059,00 € H.T.
- Révision des jointements	2 395,00 € H.T.
- Remise en état du circuit d'eau et nettoyage général	910,00 € H.T.
- Communication	2 000,00 € H.T.
Total dépenses	26 364,00 € H.T.
- Département – APP MELUSINE (30%)	7 900,00 € H.T.
- Fondation et complément (10%)	600,00 € H.T.
- Financements européens (FEADER) (40%)	10 000,00 € H.T.
- Autofinancement (20%)	7 864,00 € H.T.
Total recettes	26 364,00 € H.T.

**AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter le financement LEADER.

Fait et délibéré à SAINTE-COLOME,  
les jours et mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Pierre GARROCCQ

Acte rendu exécutoire  
après transmission à la sous-préfecture le : 25 juin 2021  
et affichage le : 25 juin 2021

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2021

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le vingt-deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Sainte-Colome, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GARROCQ, Maire.

**Date de convocation :** 15 juin 2021.

**Présents :** Mesdames Marie-Anne CARRILLO et Françoise COUMES, Messieurs Frédéric AUGAREILS, Christian COLINET, Éric DELIE, Jean-Pierre GARROCQ, Grégory LABEDE, Bernard PINOUT, André SAMSON et Pascal VUILLET.

**Absent :** Monsieur Christian LE COZIC.

**Président de séance :** Monsieur Jean-Pierre GARROCQ.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Anne CARRILLO.

**OBJET :** Désignation des membres des commissions communales

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Procurations : 0

Votes : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de procéder à des modifications concernant les membres des différentes commissions communales et lui propose de désigner de nouveaux membres dans ces dernières.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**PROCÈDE** à la désignation des membres au sein de chaque commission municipale,

Après appel à candidature, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

COMMISSION	REPRÉSENTANTS
Écoles	Marie-Anne CARRILLO Grégory LABÈDE Françoise COUMES Jean-Pierre GARROCQ
Finances	Bernard PINOUT Éric DELIE André SAMSON Marie-Anne CARRILLO Jean-Pierre GARROCQ

Projets	Christian LE COZIC Christian COLINET André SAMSON Éric DELIE
Travaux	Éric DELIE Bernard PINOUT Christian COLINET
Voirie	Éric DELIE Frédéric AUGAREILS Grégory LABÈDE
Numérique	Éric DELIE Bernard PINOUT
Défense Extérieure Contre l'Incendie	Éric DELIE Frédéric AUGAREILS André SAMSON Bernard PINOUT
Aide sociale	Marie-Anne CARRILLO Françoise COUMES
Tourisme et Été Ossalois	Christian COLINET Frédéric AUGAREILS André SAMSON
Gestion et surveillance des locaux communaux	Françoise COUMES Bernard PINOUT Christian LE COZIC

Fait et délibéré à SAINTE-COLOME,  
les jours et mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Pierre GARROCCQ

Acte rendu exécutoire  
après transmission à la sous-préfecture le : 25 juin 2021  
et affichage le : 25 juin 2021

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2021

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le vingt-deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Sainte-Colome, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GARROCCQ, Maire.

**Date de convocation :** 15 juin 2021.

**Présents :** Mesdames Marie-Anne CARRILLO et Françoise COUMES, Messieurs Frédéric AUGAREILS, Christian COLINET, Éric DELIE, Jean-Pierre GARROCCQ, Grégory LABÈDE, Bernard PINOUT, André SAMSON et Pascal VUILLET.

**Absent :** Monsieur Christian LE COZIC.

**Président de séance :** Monsieur Jean-Pierre GARROCCQ.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Anne CARRILLO.

**OBJET :** Désignation des représentants de la Commune

**Membres en exercice :** 11      **Présents :** 10      **Procurations :** 0  
**Votes :** 10      **Pour :** 10      **Contre :** 0      **Abstention :** 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de désigner de nouveau des représentants de la Commune et lui propose de les désigner.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**ÉLIT** ses représentants comme suit :

INSTANCE	REPRÉSENTANTS
Syndicat d'Assainissement Intercommunal	<u>Titulaires :</u> Éric DELIE Grégory LABÈDE
Syndicat d'électrification du Bas Ossau	<u>Titulaire :</u> Éric DELIE <u>Suppléant :</u> Bernard PINOUT
Syndicat de Jaoùt	<u>Titulaires :</u> Frédéric AUGAREILS Grégory LABÈDE <u>Suppléant :</u> Bernard PINOUT
Syndicat d'Eau de la Vallée d'Ossau	<u>Titulaires :</u> Éric DELIE Christian COLINET <u>Suppléant :</u> Grégory LABÈDE
Syndicat du Bas Ossau	<u>Titulaire :</u> Frédéric AUGAREILS <u>Suppléant :</u> Grégory LABÈDE
Association pour le maintien à domicile des personnes âgées	<u>Titulaires :</u> Marie-Anne CARRILLO Françoise COUMES <u>Suppléant :</u> Jean-Pierre GARROCCQ

Association pour la gestion de la Maison de Retraite Argelas	<u>Titulaire</u> : Jean-Pier <u>Suppléant</u> : Marie-A	Envoyé en préfecture le 25/06/2021 Reçu en préfecture le 25/06/2021 Affiché le  ID : 064-216404731-20210622-2021_22_06_07-DE
Association Départementale des Élus de Montagne	<u>Titulaire</u> : Christian	
Syndicat de la Perception	<u>Titulaire</u> : Bernard PINOUT	
Correspondant intempéries	<u>Titulaire</u> : Bernard PINOUT <u>Suppléant</u> : Éric DELIE	
Correspondant défense	<u>Titulaire</u> : Steve REVOIL	
Commission de contrôle des listes électorales	Christian LE COZIC	

Fait et délibéré à SAINTE-COLOME,  
les jours et mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Pierre GARROCQ

Acte rendu exécutoire  
après transmission à la sous-préfecture le : 25 juin 2021  
et affichage le : 25 juin 2021

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2021

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le vingt-deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Sainte-Colome, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GARROCCQ, Maire.

**Date de convocation** : 15 juin 2021.

**Présents** : Mesdames Marie-Anne CARRILLO et Françoise COUMES, Messieurs Frédéric AUGAREILS, Christian COLINET, Éric DELIE, Jean-Pierre GARROCCQ, Grégory LABEDE, Bernard PINOUT, André SAMSON et Pascal VUILLET.

**Absent** : Monsieur Christian LE COZIC.

**Président de séance** : Monsieur Jean-Pierre GARROCCQ.

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-Anne CARRILLO.

**OBJET** : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

**Membres en exercice** : 11

**Présents** : 10

**Procurations** : 0

**Votes** : 10

**Pour** : 10

**Contre** : 0

**Abstention** : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté de démission de sa fonction de membre de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune de Pascal VUILLET.

Monsieur le Maire indique qu'il convient donc d'élire les membres du Conseil Municipal appelés à siéger à la Commission d'Appel d'Offres.

Il précise à ce sujet que, la Commune comptant moins de 3 500 habitants, la commission se compose du Maire ou de son représentant, Président, et de trois membres élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il signale également que, selon les mêmes modalités, il appartient au Conseil Municipal d'élire trois membres suppléants appelés à remplacer les membres titulaires en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci. Il invite en conséquence ses collègues à déposer sur le bureau les listes des candidats à l'élection à la commission d'appel d'offres qui sera appelée à examiner les dossiers ci-dessus.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré,


**ÉLIT** les membres de la Commission d'Appel d'Offres. Les résultats de l'élection sont les suivants, une seule liste ayant été présentée :

Titulaires

- Monsieur Bernard PINOUT
- Monsieur Éric DELIE
- Monsieur Christian COLINET

Suppléants

- Monsieur Frédéric AUGAREILS
- Monsieur André SAMSON.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021  
Reçu en préfecture le 25/06/2021  
Affiché le   
ID : 064-216404731-20210622-2021\_22\_06\_08-DE

Fait et délibéré à SAINTE-COLOME,  
les jours et mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Pierre GARROCCQ

Acte rendu exécutoire  
après transmission à la sous-préfecture le : 25 juin 2021  
et affichage le : 25 juin 2021



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2021

L'An Deux Mille Vingt-et-un, le vingt-deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Sainte-Colome, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GARROCCQ, Maire.

**Date de convocation** : 15 juin 2021.

**Présents** : Mesdames Marie-Anne CARRILLO et Françoise COUMES, Messieurs Frédéric AUGAREILS, Christian COLINET, Éric DELIE, Jean-Pierre GARROCCQ, Grégory LABEDE, Bernard PINOUT, André SAMSON et Pascal VUILLET.

**Absent** : Monsieur Christian LE COZIC.

**Président de séance** : Monsieur Jean-Pierre GARROCCQ.

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-Anne CARRILLO.

**OBJET** : Subventions annuelles

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Procurations : 0

Votes : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subvention annuelle suivantes :

- Ossau Hand Ball Club
- Association sportive du collège d'Ossau d'Arudy,
- Étoile Sportive Arudyenne,
- Aimer Chanter,

et lui demande de délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré :

**OCTROI** les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

- |   |       |
|---|-------|
| - Ossau Hand Ball Club                            | 200 € |
| - Association sportive du collège d'Ossau d'Arudy | 100 € |
| - Étoile Sportive Arudyenne                       | 200 € |
| - Aimer Chanter                                   | 200 € |

Fait et délibéré à SAINTE-COLOME,  
les jours et mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Pierre GARROCCQ

Acte rendu exécutoire  
après transmission à la sous-préfecture le : 25 juin 2021  
et affichage le : 25 juin 2021

